

A woman in military camouflage gear is shown from the chest up. She has green face paint on her face and a peace sign painted on her right hand, which is raised near her face. She is wearing a watch on her left wrist. The background is a blurred green forest.

**DEUXIÈME PLAN D'ACTION
NATIONAL POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA
RÉSOLUTION 1325 (2000)
DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ DES NATIONS
UNIES**

**« Femmes, paix et sécurité »
2025-2030**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Photo de couverture: Femme militaire luxembourgeoise
s'appliquant du maquillage de camouflage sur le visage
© Armée luxembourgeoise

Avant-propos

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2000 a marqué un tournant décisif dans la reconnaissance internationale de l'impact différentiel des conflits sur les femmes et les filles. Cette résolution historique réaffirme l'importance cruciale de leur participation aux négociations de paix et à tous les stades de la prévention et de la gestion des conflits. Depuis, de nombreux engagements ont été pris par les États membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, accompagnés d'une reconnaissance politique accrue de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans le monde entier.

Malgré les progrès accomplis, la participation inégale des femmes aux processus de paix et l'impunité dont bénéficient les auteur·e·s de violences sexuelles et fondées sur le genre demeurent des réalités alarmantes. Notre monde est de plus en plus marqué par des crises qui compromettent nos efforts collectifs, menacent nos accomplissements et font reculer les droits des femmes et des filles. Nous nous trouvons à un moment crucial où la communauté internationale doit collectivement redoubler d'efforts pour garantir une paix stable et inclusive.

Il est impératif que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile travaillent ensemble de manière concertée et coordonnée, dans un dialogue permanent pour échanger les meilleures pratiques, investir les ressources nécessaires, établir des cadres politiques solides et, surtout, intégrer la pluralité des expériences des femmes et des filles dans les questions de paix et de sécurité. À l'occasion du 25e anniversaire de la résolution 1325 et du 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous devons continuer à assurer la participation égale, pleine et significative de toutes les personnes à la paix et à la sécurité.

Le deuxième plan d'action national du Luxembourg pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » s'inscrit dans cette mission essentielle. En tant que pays multiculturel et membre fondateur d'organisations intergouvernementales et multilatérales, telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la coopération et le développement économique et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Luxembourg œuvre continuellement pour la préservation et le renforcement du droit international et des droits humains.

L'approche « 3D » de la politique étrangère luxembourgeoise – reliant les trois piliers **diplomatie, défense et développement** – garantit une action cohérente pour aborder les liens intrinsèques entre la participation politique, le respect des droits humains et le pouvoir socio-économique des femmes et des filles. L'approche luxembourgeoise reconnaît également le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation et la promotion de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Le deuxième plan d'action national du Luxembourg incarne notre volonté de continuer à transformer nos engagements en actions concrètes et à établir un cadre solide pour un avenir où la participation égalitaire aux processus de paix et de sécurité est une condition indispensable et non une option. Ce plan s'applique à l'ensemble de l'action extérieure du Luxembourg dans les domaines de la diplomatie, de la défense et du développement, tout en abordant les thématiques de justice, d'éducation, d'accueil des réfugié·e·s et de sécurité intérieure à l'échelle nationale.

Le deuxième plan d'action national s'inscrit également dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, notamment l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'ODD 5 sur l'égalité des genres, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 16 sur la paix et la justice. Le Luxembourg reconnaît l'accomplissement de ces objectifs interconnectés comme une priorité. En promouvant l'autonomisation des femmes et en respectant leurs droits humains, nous contribuerons à construire des sociétés plus justes et plus inclusives.

Il est maintenant de notre responsabilité d'œuvrer pour garantir l'égalité de tou·te·s et de façonner ensemble un avenir fondé sur une paix inclusive et une sécurité durable. Il ne peut y avoir de paix juste et durable sans le plein respect des droits des femmes et des filles.



Yuriko Backes

Ministre de la Défense

Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

« La résolution 1325 (2000) formule la promesse aux femmes du monde entier que leurs droits seront protégés et que les obstacles à leur égale et pleine participation au maintien et à la promotion d'une paix durable seront écartés. Nous devons maintenir cette promesse. »

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies (2004)

Résumé

Le deuxième plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » du Luxembourg incarne une vision d'un monde où la paix, la sécurité, les droits humains et le développement durable reposent sur une participation égalitaire de toutes les personnes concernées. Conformément aux objectifs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses résolutions connexes, ce plan s'articule autour de quatre piliers fondamentaux reliant le quadrinôme (i) participation, (ii) protection, (iii) prévention, secours et relèvement et (iv) promotion.

Adapté pour répondre aux défis mondiaux actuels, notamment le changement climatique, le recul des droits des femmes et l'émergence de nouvelles technologies, ce deuxième plan quinquennal poursuit les objectifs du premier plan d'action national luxembourgeois en la matière. Il rappelle la nécessité d'une participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix, de sécurité, de prévention et de gestion des conflits, en se concentrant sur des thématiques telles que le désarmement, la non-prolifération, l'élimination des violences sexuelles et fondées sur le genre, la lutte contre l'impunité et la remise en cause des droits individuels.

¹ Le relèvement est défini comme le processus de transformation faisant intervenir des réformes à la fois économiques, institutionnelles, juridiques et politiques profondes au lendemain d'un conflit, selon le Rapport 2008 sur le relèvement économique post-conflit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

TABLES DES MATIÈRES

1. Introduction	10
1.1. L'agenda « Femmes, paix et sécurité » : le cadre international et européen	11
1.2. L'engagement du Luxembourg en faveur de l'agenda « Femmes, paix et sécurité »	12
2. Évaluation de la mise en œuvre du premier plan d'action luxembourgeois « Femmes, paix et sécurité »	16
3. Le deuxième plan d'action national (2025-2030) du Luxembourg	18
3.1. Mise en œuvre et suivi	18
3.2. Les quatre piliers du plan d'action national	19
I. Participation	20
II. Prévention	28
III. Protection, secours et relèvement	39
IV. Promotion	47
4. Annexes	55



Programme « Formation professionnelle et technique » de la
Coopération luxembourgeoise au Sénégal
© LuxDev

Liste des abréviations

CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes
MAE	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
MAE SG	Secrétariat général
MAE D1	Direction des affaires politiques
MAE D2	Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales
MAE D4	Direction des finances et des ressources humaines
MAE D5	Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire
MAE D7	Direction de la défense
MAINT	Ministère des Affaires intérieures
ME	Ministère d'État
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
MEGA	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité
MENEJ	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MFSVA	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
MJUST	Ministère de la Justice
M3S	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
ONA	Office national de l'accueil
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
RCOPS	Représentation du Luxembourg auprès du Comité politique et de sécurité à Bruxelles
RP Genève	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève
RP New York	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

RP OTAN	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Bruxelles
RP UA	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba
RP UE	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles
RP UNESCO	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris
RP Vienne	Représentation permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) à Vienne

1. Introduction

Adoptée à l'unanimité en 2000, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité a marqué un pas décisif vers la reconnaissance internationale de l'impact distinct des conflits sur les femmes et les filles, ainsi que de leur rôle essentiel dans les processus décisionnels de paix et de sécurité. Depuis, neuf résolutions complémentaires ont renforcé cet engagement, chacune ancrée dans les quatre principes fondateurs et interconnectés que sont (i) la **prévention**, (ii) la **participation**, (iii) la **protection** et (iv) le **secours** et le **relèvement**.² Ensemble, ces résolutions forment l'agenda « Femmes, paix et sécurité », rappelant au monde que la paix véritable ne peut être atteinte sans l'inclusion pleine et entière des femmes.

De manière constante, les conflits armés exercent sur les femmes des effets distincts de ceux subis par les hommes. Les femmes, en particulier, sont exposées de façon excessive aux violences sexuelles et fondées sur le genre, exacerbées par la guerre, la pauvreté, la maladie et les déplacements, entre autres. Des situations de conflit en Afrique centrale et du Nord-Est, au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Europe et en Asie du Sud-Est, les violences à l'égard des femmes et des enfants ne cessent de croître, témoignant d'une tendance alarmante.³

Les violences sexuelles et fondées sur le genre continuent à être instrumentalisées comme armes de guerre. En 2023, les violences sexuelles liées aux conflits ont augmenté de 50% par rapport à l'année précédente, affectant de manière démesurée les femmes et les filles, qui comptent pour 95% des cas vérifiés par les Nations Unies, que ce soit à Haïti, en République démocratique du Congo, au Soudan, en Ukraine ou ailleurs.⁴ Parallèlement, les attaques contre les infrastructures civiles se multiplient, restreignant ainsi l'accès aux services vitaux, notamment les soins de santé sexuelle et reproductive.⁵

Combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et accroître leur participation pleine, égale et significative dans les processus de paix et de sécurité constitue un impératif. À ce jour, leur participation auxdits processus reste largement insuffisante.⁶ La sous-représentation persistante des femmes dans l'ensemble des processus de paix et dans les organes de sécurité, ainsi que le recours aux violences sexuelles et fondées sur le genre comme tactique de guerre, représentent des obstacles majeurs à l'instauration d'une paix durable et inclusive.

²ONU, Résolutions du Conseil de sécurité 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019).

³ONU, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies : Violences sexuelles liées aux conflits (4 avril 2024).

⁴ONU, Conseil de sécurité, Séance 9614E : Les femmes et la paix et la sécurité [CS/15676](#) (23 avril 2023).

⁵ONU, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies : Violences sexuelles liées aux conflits (4 avril 2024) [S/2024/292](#), para 9.

⁶ONU, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies : Les femmes, et la paix et la sécurité (28 septembre 2023).

1.1. L'agenda « Femmes, paix et sécurité » : le cadre international et européen

Le cadre international

L'Organisation des Nations Unies

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 1325 intitulée « Femmes, paix et sécurité ».

La résolution 1325 et les neuf résolutions ayant suivies (1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242, 2467 et 2493) appellent à la participation pleine, égale et significative des femmes à toutes les étapes des processus de paix et de sécurité, tout en soulignant la nécessité de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, d'assurer l'obligation redditionnelle des auteur·e·s de ces violences et d'adopter une approche centrée sur les survivant·e·s.

L'agenda « Femmes, paix et sécurité » se structure autour de quatre piliers principaux :

- La **prévention** des violences à l'égard des femmes et les filles, notamment en luttant contre l'impunité;
- La **participation** des femmes aux processus de paix, de résolution des conflits et de reconstruction post-conflit à tous les niveaux décisionnels ;
- La **protection** des droits des femmes et des filles en période de conflits et de post-conflit ;
- Le **secours** et le **relèvement** avec une attention particulière aux besoins des femmes et à leur rôle actif dans ces processus.

Les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agenda « Femmes, paix et sécurité » fournissent un cadre et une feuille de route pour les États membres des Nations Unies pour mettre en œuvre les objectifs de cet agenda à l'échelle nationale par le biais de plans d'action nationaux.

La politique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a intégré le programme « Femmes, paix et sécurité » dans ses politiques en 2007. Le dernier plan d'action de l'OTAN pour la période 2021-2025 a été approuvé en 2021 et ses politiques en matière de « Femmes, paix et sécurité » ont été régulièrement mises à jour pour refléter l'évolution des priorités et des défis.⁷

En s'alignant sur les principes directeurs **d'intégration**, **d'inclusion** et **d'intégrité**, l'OTAN vise à renforcer son efficacité opérationnelle en intégrant la dimension de genre dans l'ensemble de ses opérations, actions et politiques.

⁷OTAN, OTAN/CPEA Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique du CPEA/OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité 2021-2025 (2021) <https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2016_07/160718-wps-action-plan.pdf> ; OTAN, Politique sur les femmes, la paix et la sécurité (2024) <https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_227578.htm>.

Le cadre européen : le plan d'action « Femmes, paix et sécurité » de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) a adopté son propre plan d'action « Femmes, paix et sécurité » en 2019, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce plan cible l'intégration des questions de genre dans toutes les dimensions de la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Les domaines prioritaires tel que définis dans le plan d'action européen sont la prévention, la protection, le secours et le relèvement, ainsi que les trois principes généraux et interdépendants suivants : la participation, l'intégration de la dimension de genre (« *gender mainstreaming* ») et l'exemplarité.⁸

Le plan d'action « Femmes, paix et sécurité » de l'UE est complémentaire à son plan d'action pour l'égalité des genres (*Gender Action Plan III*), qui vise le renforcement de l'égalité des genres dans l'ensemble des actions extérieures de l'UE.⁹

Enfin, l'UE a créé une « *Taskforce* » chargée de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » qui facilite des échanges entre les représentant·e-s des États membres, des institutions de l'UE et de la société civile en matière de femmes, paix et sécurité.

1.2. L'engagement du Luxembourg en faveur de l'Agenda « Femmes, paix et sécurité »

À l'occasion du 25^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Luxembourg démontre avec ce deuxième plan d'action son engagement continu envers la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

La défense de la liberté, de la paix, de la sécurité et des droits humains constitue l'un des piliers fondamentaux de la diplomatie luxembourgeoise.

À l'international, le Luxembourg œuvre activement pour la promotion de la résolution 1325 et ses résolutions de suivi dans diverses enceintes multilatérales, tel que l'UE, l'OTAN, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Luxembourg soutient régulièrement des initiatives visant à faciliter la participation pleine, égale et significative des femmes dans les processus de paix et de sécurité, intégrant de manière systématique et transversale la dimension de genre, tant au niveau régional qu'international.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Luxembourg souligne la nécessité de mettre fin à l'impunité, en soutenant des mécanismes de justice pénale et transitionnelle, ainsi que le renforcement de l'État de droit. Membre du Conseil des droits de l'homme de 2022-2024, le Luxembourg a fait de l'égalité des genres l'une de ses quatre priorités de son mandat.¹⁰

⁸Conseil de l'Union européenne, Plan d'action de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) 2019-2024 [EEAS\(2019\)747](#).

⁹Commission européenne, Plan d'action de l'UE en matière d'égalité des genres (GAP III) (2020) [JOIN\(2020\) 17 final](#).

¹⁰Mandat au Conseil des droits de l'homme 2022-2024 <https://mae.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/af-faires-politiques/droits-de-l-homme/candidature-cdh-22-24.html>.

À l'échelle de l'UE, le Grand-Duché s'est engagé pour une meilleure intégration de l'égalité des genres dans la politique extérieure de l'UE, tout en incorporant le plan d'action de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité (2019-2024) dans ses politiques nationales.

Dans le cadre de l'OTAN, le Luxembourg fait partie du groupe des amis « Femmes, paix et sécurité » et s'engage activement en faveur de l'inclusion de la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre dans les mandats des missions de l'OTAN. En outre, le Luxembourg soutient une coopération renforcée entre l'UE et l'OTAN concernant la mise en œuvre de la résolution 1325.

En matière de justice transitionnelle, le Luxembourg a piloté aux Nations Unies la résolution de l'Assemblée générale (77/301) qui a créé l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en Syrie, dont les répercussions touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée. Le Luxembourg soutient également le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), actif dans le domaine des violences sexuelles commises en période de conflit.

Par ailleurs, le Luxembourg a signé un accord-cadre pluriannuel avec ONU Femmes, l'entité des Nations Unies dédiée à la promotion des droits des femmes et à l'intégration efficace de la dimension de genre au sein de l'organisation. Dans le cadre du projet « *Support to National Action Plan on Women Peace Security process in Ethiopia 2023-2024* », le Luxembourg a apporté son appui aux autorités éthiopiennes dans le développement du plan d'action national éthiopien « Femmes, paix et sécurité ».

Le partenariat avec ONU Femmes s'inscrit dans la lignée du dévouement luxembourgeois en faveur du respect des droits des femmes, de leur autonomisation, ainsi que de la lutte et de l'élimination de toutes formes de violences et discriminations à leur égard. Dans la même perspective, le Luxembourg soutient les activités du forum intergouvernemental « *Justice Rapid Response* », axées sur les enquêtes de crimes internationaux et les violations graves des droits humains.

Le Luxembourg met continuellement en avant l'importance de l'émancipation économique, sociale et politique des femmes et des filles, tout en considérant l'égalité des genres comme une condition indispensable au développement durable et économique.¹¹ S'inscrivant dans le cadre de la mise œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU (notamment l'ODD 5), l'égalité des genres constitue l'une des trois priorités transversales de la Coopération au développement du Luxembourg. En 2021, la Coopération luxembourgeoise a publié une stratégie spécifiquement dédiée au genre.¹²

¹¹Rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg : « Transformer les vies tout en préservant la planète », adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 12 mai 2017 <<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/rapport-meo-agenda2030.pdf>>.

¹²Stratégie générale pour la Coopération luxembourgeoise : « En route pour 2030 » (2018) <https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/publications/strat%C3%A9gies/strategie-generale/Strat%C3%A9gie-MAEE-FR.pdf>.

Au niveau national, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et les stéréotypes de genre font partie intégrante de l'accord de coalition du Gouvernement luxembourgeois pour 2023-2028.¹³

Le Luxembourg s'est engagé à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et ses obligations internationales en matière d'égalité des genres. Parallèlement, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ont renforcé les mécanismes de protection nationaux contre la violence fondée sur le genre.

Tant au niveau international que national le Luxembourg promeut l'implication active des femmes. L'Armée luxembourgeoise mène depuis plusieurs années des campagnes et des actions de sensibilisation visant à encourager les candidatures féminines.

Il existe des synergies entre l'engagement du Luxembourg dans la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » et les activités menées dans le cadre d'autres plans d'action et stratégies nationaux, notamment le plan d'action national contre la traite des êtres humains (2016), le plan d'action national pour la promotion de la santé affective et sexuelle (2019) et le plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI (2019). Ces synergies permettent une meilleure coordination des efforts et renforcent l'impact global des initiatives nationales en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

Le deuxième plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » permettra au Luxembourg d'étayer ses efforts pour atteindre les objectifs fixés par les quatre piliers et de mettre en œuvre ses obligations internationales, tant au niveau national que dans ses relations avec ses partenaires internationaux.

¹³Accord de coalition 2023-2028 du Gouvernement luxembourgeois, p. 192-194. <<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/dossier/formation-gouvernement-2023/accord-coalition.pdf>>



Loadmaster luxembourgeois de l'unité binationale A400M
©MAE

2. Évaluation de la mise en œuvre du premier plan d'action luxembourgeois « Femmes, paix et sécurité »

Les actions entreprises dans le cadre du premier plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » témoignent de sa mise en œuvre réussie. Les principales initiatives concernaient des campagnes et projets pour promouvoir l'égalité des genres, comme les nouvelles stratégies de recrutement dans l'Armée, ainsi que la création de la plateforme « *EQUALL* » visant à informer les jeunes sur la diversité des choix professionnels indépendamment du genre.¹⁴

Sur le **plan international**, le Luxembourg, à travers son réseau diplomatique, s'est engagé activement dans la promotion des droits humains, des droits sexuels et reproductifs et dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, tout en soutenant des programmes de développement pour contribuer à la protection des populations dans des contextes de crise.

Sur le **plan national**, des actions telles que les formations spécifiques pour les agent·e·s et des initiatives de protection ont contribué aux renforcements de la sécurité et de la réponse aux besoins spécifiques des groupes particulièrement vulnérables.

L'évaluation du premier plan d'action national a conduit à une série de **recommandations** visant à améliorer la substance et la mise en œuvre du deuxième plan d'action pour la période 2025-2030. Ces recommandations portent notamment sur le renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, la promotion continue de l'égalité des genres, l'application d'une approche intersectionnelle et l'inclusion de nouveaux domaines prioritaires tels que le changement climatique et la cybersécurité.

Au **niveau international**, il demeure crucial de renforcer la participation des femmes à l'établissement et à la consolidation de la paix par les outils existants et des approches innovatives. Une implication accrue des hommes et des jeunes dans des actions de sensibilisation est également recommandée. Pour soutenir les victimes et les survivant·e·s, un environnement propice à la libération de la parole et un accès facile aux services d'assistance sont essentiels.

Au **niveau national**, il est suggéré de maintenir les formations pour renforcer la protection dans les structures d'hébergements et de poursuivre la mise en œuvre de projets d'éducation affective et sexuelle afin de faire évoluer les normes sociales de genre. En outre, la promotion de la lutte contre les violence sexuelles et fondées sur le genre devrait rester une priorité, avec des programmes ciblés, en collaboration avec la société civile. Pour améliorer le suivi et l'évaluation du deuxième plan d'action national, une coordination accrue entre les différentes parties prenantes est recommandée.

¹⁴ Un jeune est défini par l'ONU dans sa résolution 36/28 de 1981 comme toute personne âgée de 15 à 24 ans.



Représentants des anciens, d'associations pour les droits des femmes et pour les jeunes, des femmes originaires de zones de conflit, de clubs de filles, d'organisations gouvernementales, de personnes déplacées et des chefs religieux discutant des défis liés à l'agenda FPS et des priorités pour le plan d'action national FPS éthiopien à Mekelle en Éthiopie.
© ONU Femmes

3. Le deuxième plan d'action national (2025-2030) du Luxembourg

3.1. Mise en œuvre et suivi

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère d'État, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires intérieures, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et l'Armée luxembourgeoise s'engagent à mettre en œuvre le présent plan d'action. Chaque ministère et chaque administration est chargé de la mise en œuvre des actions qui relèvent de son domaine de compétence.

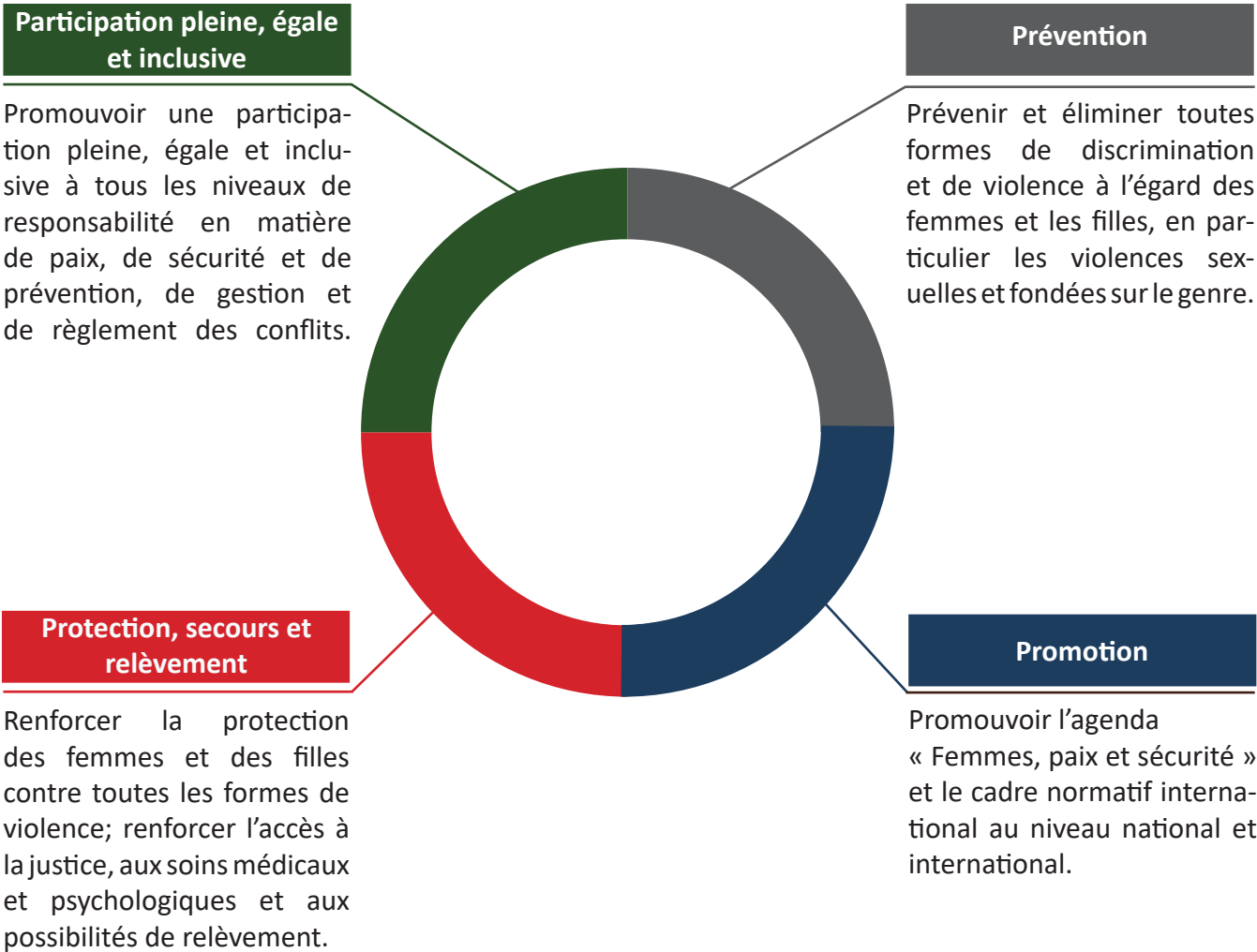
Afin de garantir un suivi adéquat, la mise en œuvre du présent plan d'action fera l'objet d'une évaluation annuelle. Cette évaluation permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre et d'identifier les domaines spécifiques dans lesquels les actions devraient être renforcées pour contribuer à la réalisation des objectifs définis.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur sera chargé de collecter annuellement les données nécessaires à l'évaluation du plan auprès des différents ministères et administrations. Des réunions annuelles avec les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile serviront de plateforme pour discuter de l'évaluation et du suivi.

La société civile sera étroitement impliquée dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national, tout comme elle l'a été lors de son élaboration.

Le deuxième plan d'action luxembourgeois s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre du premier plan d'action, notamment les activités de sensibilisation, et visera à renforcer l'engagement envers l'agenda « Femmes, paix et sécurité » de tou-te-s les partenaires et acteur·e·s impliqué·e·s dans sa mise en œuvre.

3.2. Les quatre piliers du plan d'action national



I. Participation pleine, égale et inclusive

Le Luxembourg s'engage à

Promouvoir une participation pleine, égale et inclusive à tous les niveaux de responsabilité en matière de paix, de sécurité et de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Les ministères et administrations ayant compétence en la matière s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts pour parvenir à une représentation égalitaire des genres au sein du corps diplomatique, de l'Armée et de la Police.
- Renforcer la participation des femmes dans la prise de décision et dans la direction de l'Armée, et du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur.
- Renforcer la participation directe et effective des femmes aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles, aux efforts de reconstruction post-conflit et aux missions d'observation électorale.
- Accroître le nombre de femmes dans les organisations multilatérales, en particulier dans les institutions européennes, à tous les niveaux de responsabilité.
- Soutenir les femmes et les filles en tant qu'agentes du changement.
- Amplifier la voix des jeunes.
- Mettre en place un-e « gender advisor » au sein de la Défense.

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
1.a. Poursuivre les efforts pour parvenir à une représentation égalitaire des genres au sein du corps diplomatique, de l'Armée et de la Police.	Suivi du recrutement.	Évaluation annuelle du pourcentage des genres parmi le personnel recruté	MAE D4, D7/Armée MAINT/ Police
	Mettre en place un système transparent pour la sélection des candidat·e·s et pour l'amélioration continue des procédures de recrutement.	Actions prises	MAE D4, D7/Armée
	Poursuivre les campagnes mettant en valeur l'égalité des genres dans le recrutement (ex. campagne « l'Armée est masculine, féminine et surtout diverse »).	Nombres et objectifs des campagnes lancées ; affectation de cadres féminins au sein du Bureau de recrutement et d'information de l'Armée	MAE D7/Armée
	Utiliser un langage inclusif dans le recrutement et les communications publiques.	Nombres et objectifs des campagnes et communications	MAE D7/Armée
	Mettre en place des programmes et/ou initiatives pour encourager et soutenir activement l'intégration des femmes au sein du corps diplomatique luxembourgeois.	Nature des initiatives lancées ; nombre de participant·e·s ; fréquence des rencontres	MAE SG

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Dans le cadre des nouvelles acquisitions de matériel et d'équipement vestimentaire, la Police grand-ducale veillera à prendre systématiquement en compte les besoins spécifiques du personnel féminin, entre autres en faisant participer des membres féminins du corps policier aux périodes d'essai ou phases de tests. - Poursuivre les efforts visant à garantir l'intégration de la dimension de genre dans la conception des uniformes militaires.	- Nombre de périodes d'essai - Introduction de nouveaux uniformes militaires ; soutien à des initiatives (notamment dans le cadre du programme FPS de l'OTAN) visant à fournir des uniformes et des gilets pare-balles aux femmes	MAINT/ Police MAE D7/Armée

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Organiser des séances d'orientation professionnelle destinées au grand public pour déconstruire les stéréotypes liés à différentes professions et assurer une représentation équilibrée lors de ces séances (ex. « Rock de rack », la plateforme « EQUALL », stand d'information du Comité des femmes de l'Armée luxembourgeoise lors des portes ouvertes) ; organisation d'événements publics, comme le « <i>Girls' Day</i> » visant à faire découvrir des carrières militaires aux jeunes femmes. - Identifier les facteurs affectant le taux de participation des femmes au sein de l'Armée, analyser comment les activités de sensibilisation pourraient être adaptées pour différentes catégories de personnel et être sensible au genre afin d'attirer des candidates avec des profils professionnels divers et, si nécessaire, apporter des modifications.	- Nombre de séances d'orientation professionnelle et d'événements publics organisés - Recherches effectuées ; adaptations apportées aux activités de sensibilisation; nombre de candidatures féminines	MAE D7/Armée MEGA MENEJ MAE D7/Armée

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

[illegible]

¹⁵ Définition de la fonction dirigeante telle que codifiée dans la Loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État. L'accès à des fonctions dirigeantes au sein de l'Armée luxembourgeoise se fait, entre autres, sur base de critères légaux d'ancienneté et de formations.

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	Explorer les options pour détacher des expertes à des postes de profils divers dans le but de développer des capacités à long terme.	Recherches effectuées ; initiatives introduites pour faciliter le détachement des femmes ; nombre d'expertes détachées	MAE D7/Armée
1.d. Accroître le nombre des femmes dans les organisations multilatérales, en particulier dans les institutions européennes, à tous les niveaux de responsabilité.	- Assurer une meilleure représentation des femmes dans les organisations multilatérales et en particulier dans les institutions européennes. - Rechercher la parité lors des événements organisés dans les organisations multilatérales et encourager la participation active des femmes, le cas échéant à travers la communication interne à destination des organisateurs d'événements ; éviter d'organiser des panels composés uniquement de personnes du même genre.	- Nombre et genre des représentant·e·s - Nombre et genre des participant·e·s et représentant·e·s	MAE SG, D1, D2, D5 RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UNESCO, RP UE Tous les ministères RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UE, RP UNESCO, RP Vienne

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
1.e. Soutenir les femmes et les filles en tant qu'agentes du changement.	Assurer la participation active des femmes et des filles à la consolidation de la paix, à la réponse humanitaire et aux actions de coopération au développement, dans les équipes des missions diplomatiques luxembourgeoises ainsi qu'au sein d'initiatives locales.	Nombre d'initiatives intégrant cette dimension ; nombre, âge et genre des participant·e·s	MAE D1, D5 RP Genève, RP New York, RP UNESCO
	Favoriser l'inclusion des femmes dans les discussions sur le désarmement, le contrôle des armes, la non-prolifération et la lutte contre le trafic illégal et l'usage abusif d'armes légères et de petit calibre.	Nombre de femmes représentées lors des discussions sur le désarmement ; nombre d'initiatives introduites ; nombre des actions en faveur de l'égalité des genres intégrées dans les résolutions et les groupes de travail	MAE D1, D5, D7 RCOPS, RP Genève, RP New York, RP UE, RP UNESCO, RP Vienne
1.f. Amplifier la voix des jeunes.	Inclure des jeunes dans les délégations nationales.	Nombre de jeunes dans les délégations nationales ; nombre de jeunes participant·e·s aux événements	Tou·te·s
1.g. Mettre en place un·e « <i>gender advisor</i> » au sein de la Défense.	Désigner une personne comme « <i>gender advisor</i> » qui sera chargée des questions relatives à l'égalité des genres au sein de la Défense.	Nomination du·de la « <i>gender advisor</i> » ; élaboration de la fiche des responsabilités	MAE D7/Armée

¹⁶ La désignation d'un·e « *gender advisor* » est recommandée par l'OTAN dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



Soldat-e-s luxembourgeois-e-s lors de leur promesse solennelle
©Armée luxembourgeoise

II. Prévention

Le Luxembourg s'engage à

Prévenir et éliminer toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Les ministères et administrations ayant compétence en la matière s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- Lutter contre toutes formes de violences sexuelles et fondées sur le genre.
- Prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences en ligne.
- Poursuivre une politique généralisée d'intégration transversale et systématique de la dimension de genre dans les activités du Gouvernement du Luxembourg.
- Lutter contre les stéréotypes et les normes discriminatoires fondées sur le genre.
- Prendre des mesures pour atténuer les risques et les menaces à l'encontre des femmes en politique, des défenseur·e·s des droits humains, des bâtisseur·euse·s de paix et des représentant·e·s de la société civile.
- Sensibiliser à l'agenda « Femmes, paix et sécurité » lors de la formation préalable au déploiement pour le personnel partant en mission humanitaire, en mission de maintien de la paix civile et militaire.
- Défendre et protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs.
- Sensibiliser le public aux violences sexuelles, fondées sur le genre et domestiques.
- S'engager pour éliminer les mines anti-personnel et les restes explosifs de guerre.
- Renforcer la prévention contre la traite des êtres humains.

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
2.a. Lutter contre toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre.	Afficher une tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles et fondées sur le genre.	Déclarations publiques, communiqués, Chartes, politiques internes, coalitions internationales	Tou·te·s
	Appuyer les efforts des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Contribution aux projets ; fonds alloués	MAE D1, D5 RCOPS, RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UE
	Mise en œuvre continue du pacte volontaire « Engagement à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles » signé avec le Secrétaire général de l'ONU en 2017.	Progrès enregistrés	RP New York
	Participation continue au « <i>Secretary-General's Circle of Leadership on the Prevention of and Response to Sexual Exploitation and Abuse in United Nations Operations</i> ».	Signature de la déclaration collective¹⁷	ME RP New York

¹⁷Déclaration collective des membres du Cercle de dirigeants chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre pour y faire face.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
2.b. Prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences en ligne.	• Veiller à ce que la politique de prévention et sa mise en œuvre, telles que les déclarations et initiatives soutenues, tiennent compte des spécificités des conflits et de la dimension de genre. • Lutter contre la prolifération de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie.¹⁸ • Soutien aux projets intégrant cette dimension dans des pays touchés par la fragilité et les conflits. • Assurer l'inclusion des survivant·e·s des violences fondées sur le genre dans l'élaboration des éléments de prévention et dans les activités de maintien de la paix.	• Objectifs des projets soutenus ; nombre de projets soutenus • Nature et nombre d'initiatives intégrant cette dimension ; nombre de séances d'information organisées • Nature et nombre de projets soutenus • Actions réalisées	Tou·te·s MAE D1, D5, D7/Armée MAINT/Police MJUST RCOPS, RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UE MAE D5 RP UA MEGA RCOPS

¹⁸La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie est définie comme « tout acte commis ou amplifié à l'aide d'outils ou de technologies numériques causant un préjudice physique, sexuel, psychologique, social, politique ou économique ou d'autres violations des droits et libertés » (ONU Femmes, 2023).

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Mise en œuvre d'une stratégie de prévention et de lutte contre les violences fondées sur le genre. - Favoriser la mise en place et la participation à différentes tables rondes d'expert·e·s en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. - Sensibilisation à la lutte contre la violence dans les structures d'hébergement pour demandeur·euse·s de protection internationale.	- Stratégie élaborée - Campagnes, actions et projets réalisés ; fonds alloués - Initiatives lancées, suivi continu du nombre de cas signalés	MEGA MEGA MFSVA MJUST MFSVA/ONA

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Renforcer la lutte contre les mutilations génitales féminines et la sensibilisation du public à ce fléau. - Soutenir les gouvernements qui manifestent une volonté d'améliorer l'inclusion des femmes dans les processus de paix à élaborer ou à mettre en œuvre des plans d'action nationaux en la matière.	- Programmes, campagnes et initiatives lancés axés sur la prévention, la détection, la prise en charge sociale, les soins médicaux, l'encadrement psychologique et professionnel, la justice et l'interprétation - Nombre d'échanges; aide fournie; projets réalisés	MEGA MFSVA/ONA MENEJ MJUST RP UA MAE D1, D5 RP Genève, RP New York, RP UA
2.c. Poursuivre une politique généralisée d'intégration transversale et systématique de la dimension du genre.	- Allouer des fonds au « <i>gender mainstreaming</i> » dans le cadre multilatéral et à travers des projets spécifiques. - Assurer que la dimension de genre est appliquée dans le domaine du désarmement.	- Fonds alloués ; nature des projets soutenus - Initiatives réalisées pour appliquer la dimension de genre	MAE D1, D5, D7 MENEJ RP UNESCO MAE D1 RCOPS, RP Genève, RP New York, RP UE, RP UNESCO, RP Vienne

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Garantir une approche sensible au genre en matière de changement climatique et de sécurité. - Renforcer la formation de tou·te·s les acteur·rice·s impliqué·e·s dans les entretiens d'asile. - Renforcer la formation de tou·te·s les acteur·rice·s impliqué·e·s dans les entretiens socio-éducatifs.	- Actions réalisées - Formations proposées - Formations proposées	MAE D5 MECB RP UNESCO MAINT/Direction générale de l'immigration MFSVA/ONA
2.d. Lutter contre les stéréotypes et les normes fondées sur le genre.	Lancement de campagnes et d'actions visant à déconstruire les normes sociales et à promouvoir le changement de comportement, en particulier la masculinité positive.	Campagnes, actions et déclarations publiques	MAE SG, D1, D5, D7/ Armée RP CdE, RP Genève, RP New York MEGA MFSVA MENEJ
2.e. Prendre des mesures pour atténuer les risques et les menaces à l'encontre des femmes en politique, des défenseur·e·s des droits humains, des bâtisseuses de paix et des représentant·e·s de la société civile.	Sensibilisation et soutien aux agences multilatérales et à des projets dédiés.	Campagnes, actions, projets et fonds alloués ; interventions faites	MAE D1, D2, D5 MAINT MJUST RCOPS, RP Genève, RP New York, RP UE

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
2.f. Sensibiliser à l'agenda « Femmes paix et sécurité » lors de la formation préalable au déploiement pour le personnel partant en mission humanitaire, en mission de maintien de la paix civile et militaire.	Adapter les formations pour y inclure un segment lié à l'agenda « Femmes paix et sécurité ».	Formations dispensées; nombre de participant·e·s	MAE D1, D5, D7/ Armée RCOPS
2.g. Défendre et protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs.	- Promouvoir l'éducation affective et sexuelle au niveau national ainsi que par l'intermédiaire de la société civile. - Allocation de fonds à des projets spécifiques visant à prévenir les violences fondées sur le genre et promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs, notamment dans les pays touchés par la fragilité et les conflits (ex. « <i>She Decides, She is Equal</i> »). - Assurer l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que les besoins spécifiques de la population, dans les programmes d'action humanitaire, en collaboration avec les autorités et associations locales.	- Projets soutenus ; fonds alloués - Fonds alloués ; projets soutenus - Programmes dans lesquels la santé et les droits sexuels et reproductifs ont été inclus	MAE SG, D1, D5 MEGA MENEJ MAE D1, D5 MAE D5

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	Mise en œuvre continue du plan d'action national « Promotion de la santé affective et sexuelle ».	Suivi continu ; progrès réalisés	MEGA MENEJ MFSVA M3S
2.h. Sensibiliser le public aux violences sexuelles, fondées sur le genre et domestiques.	- Lancer et soutenir des campagnes et des événements, notamment des événements organisés par des ONG conventionnées ou cofinancées. - Organiser des campagnes et des séances d'orientation professionnelle et éducative. - Mise en œuvre continue de la Convention d'Istanbul. - Élaboration d'outils éducatifs sur les problématiques liées au genre.	- Nombre de campagnes réalisées ou soutenues - Campagnes lancées et diffusées ; nombre de participant·e·s aux ateliers interactifs axés sur divers aspects de la violence (droits des femmes, législation luxembourgeoise, services de soutien disponibles, et autres) - Rapport de mise en œuvre. - Outils créés	MAE D1, D5 MEGA MJUST MEGA MENEJ MFSVA/ONA MEGA MJUST RP CdE MEGA MENEJ

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025- 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
2.i. S'engager pour éliminer les mines anti-personnel et les restes explosifs de guerre.	- Poursuivre l'action dans le cadre de la Convention d'interdiction des mines anti-personnel. - Contribuer aux projets de déminage.	- Interventions faites ; contributions ; objectifs et nombres des projets soutenus - Contributions apportées ; inclusion d'une perspective de genre dans les nouveaux projets de déminage	MAE D1, D5, D7 MAE D1, D5, D7 RP New York
2.j. Renforcer la prévention de la traite des êtres humains.	- Mise en œuvre du PAN contre la traite des êtres humains. - Soutien continu au mandat du/de la Rapporteur·euse spécial·e des Nations Unies sur la traite des êtres humains. - Sensibilisation au niveau international et national, notamment auprès de la population générale et des jeunes.	- Suivi continu du PAN - Interventions faites; soutien aux résolutions pertinentes - Campagnes lancées; publications faites; matériel d'information produit et distribué	MEGA MENEJ MJUST MAE D1 MEGA MJUST RP Genève, RP New York MEGA MENEJ MJUST

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025- 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
2.k. Renforcer la compréhension des thématiques liées aux droits des femmes et à l'égalité des genres.	Mise en place de formations obligatoires pour tout personnel nouvellement recruté au sein de l'Armée luxembourgeoise et de la Direction de la défense.	Mise en place des formations ; nombre de participant·e·s et de formations dispensées	MAE D7/Armée
	Mise en place de formations régulières à tous les niveaux visant la sensibilisation aux questions liées aux droits des femmes et à l'égalité des genres.	Nombre et niveau des participant·e·s ; fréquence des formations	MAE D7/Armée



Programme « Appui au Plan de développement
de la région sanitaire Santiago Nord » de la
Coopération luxembourgeoise au Cabo Verde.
© Sonia Semedo

III. Protection, secours et relèvement

Le Luxembourg s'engage à

Renforcer la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence ; renforcer l'accès à la justice, aux soins médicaux et psychologiques et aux possibilités de relèvement.

Les ministères et administrations ayant compétence en la matière s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- Adopter une approche intersectionnelle de la protection en accordant une attention particulière aux différentes formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles peuvent être confrontées (femmes monoparentales, enfants non accompagnés, handicap, appartenance ethnique, religion, LGBTIQ+, migrant·e·s et statut de demandeur·euse·s de protection internationale).
- Renforcer la protection contre les violences fondées sur le genre, la violence domestique et la traite des êtres humains au niveau national et à l'étranger.
- Faciliter l'accès à la justice, aux mécanismes de redevabilité et aux soins médicaux et psychologiques au Luxembourg.
- Soutenir le recours à des modes de résolution de conflits complémentaires à la justice pénale et les formes de justice sociale.
- Renforcer les procédures de justice transitionnelle à l'étranger.
- Lutter contre l'impunité au niveau national et international.

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
3.a. Adopter une approche intersectionnelle de la protection en accordant une attention particulière aux différentes formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles peuvent être confrontées (mères célibataires, enfants non accompagnés, handicap, appartenance ethnique, religion, LGBTQ+, migrant·e·s et statut de demandeur·euse·s de protection internationale).	- Faire des analyses spécifiques au genre et identifier les groupes vulnérables à la discrimination. - Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles demandeuses de protection internationale lors de l'accueil.	- Analyses effectuées ; données collectées - Analyses effectuées ; projets de sensibilisation lancés ; soutien fourni	MAINT/ Direction générale de l'immigration M3S RP UNESCO MFSVA/ONA
3.b. Renforcer la protection contre la violence fondée sur le genre, la violence domestique et la traite au niveau national et à l'étranger.	- Identifier les besoins de formation auprès du personnel et, si nécessaire, élaborer des formations. - Veiller à ce que le volet des violences sexuelles et fondées sur le genre soit inclus dans les formations générales et les formations de pré-déploiement pour le personnel militaire et civil participant à des opérations de maintien de la paix.	- Questionnaires et analyses effectuées; formations dispensées - Formations dispensées ; nombre de participant·e·s	MAE D7/Armée MEGA MAINT/ Police MAE D1, D7/Armée MAINT/ Police RCOPS

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- La Police grand-ducale élaborera et mettra en œuvre d'ici 2029 une formation interne en matière de violence envers les femmes. Une analyse des sujets et des besoins en la matière sera faite et, par la suite, un concept de formation y relatif sera élaboré. - Formations générales pour les agent·e·s des services de l'immigration. - Formations générales pour les agent·e·s socio-éducatifs de l'ONA. - Soutenir les mesures de protection contre les violences fondées sur le genre dans la région du Sahel. - Inclusion systématique de la dimension du genre dans la coopération au développement et l'action humanitaire luxembourgeoise.	- Formation créée et dispensée ; nombre de participant·e·s - Formations dispensées, nombre de participant·e·s - Formations dispensées, nombre de participant·e·s - Nombre de projets, de consultations et d'initiatives - Intégrations faites	MAINT/Police MEGA MAINT/ Direction générale de l'immigration MFSVA/ONA MAE D5 MAE D5

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Assurer une coopération transfrontalière continue, cohérente et efficace. - Sensibiliser les agent·e·s des offices sociaux, le corps médical, ainsi que les enseignant·e·s de sport et les agent·e·s du Centre de psychologie et d'orientation scolaires à la thématique des mutilations génitales féminines. - Promouvoir la définition la plus large des violences sexuelles et fondées sur le genre. - Mise en œuvre continue de la Convention d'Istanbul. - Élaborer une charte de tolérance zéro contre les violences sexuelles et fondées sur le genre.	- Actions réalisées - Nombre de séances d'information et de formations dispensées - Interventions faites - Structures créées, cas rapportés ; établissement de statistiques et adaptation des procédures selon les nouvelles dispositions législatives - Élaboration de la charte	MAE D2 MJUST MEGA MENEJ Tou·te·s MEGA MJUST RP CdE MAE D7/Armée

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	Analyse et actualisation des procédures internes de prévention et de gestion en matière de harcèlement et de violence au travail.	Mise en place des nouvelles procédures internes	MAE D7/Armée
3.c. Faciliter l'accès à la justice, aux mécanismes de redevabilité et aux soins médicaux et psychologiques au Luxembourg.	- Fournir une assistance pour garantir l'accès aux services de rétablissement, à l'assistance juridiques et médicale pour les survivant·e·s de violences sexuelles et fondées sur le genre. - Établissement d'un centre national d'accueil des survivant·e·s de violences sexuelles et fondées sur le genre. - Sensibiliser les survivant·e·s sur leurs droits et les différentes options de soutien juridique.	- Matériel d'information créé ; nombre de plaintes déposées ; accès à des consultations gratuites ; cas référés au Parquet ; orientation vers des structures d'encadrement psychosocial et médical - Suivi de l'établissement du centre - Nombre de campagnes de sensibilisation et de projets réalisés	MEGA MFSVA/ONA MJUST M3S MEGA MJUST

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025- 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
3.d. Soutenir le recours à des modes de résolution de conflits complémentaires à la justice pénale et les formes de justice sociale.	Faciliter le recours à la justice restaurative.	Initiatives lancées	MJUST
	Sensibiliser les survivant·e·s de violences fondées sur le genre ou de violences domestiques à la possibilité de demander une mesure de justice restaurative.	Démarches effectuées	MJUST
	Sensibiliser les facilitateur·ice·s en justice restaurative aux spécificités des cas de violences fondées sur le genre ou de violences domestiques.	Démarches effectuées	MJUST
3.e. Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger.	Soutien financier à des projets de justice transitionnelle.	Objectifs des projets soutenus ; fonds alloués	MAE D1, D5
	Soutien à des projets dédiés aux secteurs judiciaires et de gouvernance dans des pays partenaires de la coopération.	Nombre de projets soutenus ; fonds alloués	MAE D5
	S'engager pour une inclusion de mesures renforçant la justice transitionnelle au niveau multilatéral.	Interventions faites	MAE D1, D5 RCOPS, RP CdE, RP New York, RP UE, RP Vienne

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025- 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
3.f. Lutter contre l'impunité au niveau international.	Soutien aux mécanismes de justice internationale, notamment à la Cour pénale internationale (CPI).	Soutien financier à la CPI et au Fonds au profit des victimes de la CPI ; interventions faites	Ambassade La Haye MAE SG, D1 RP New York
	Au niveau bilatéral et multilatéral, encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Statut de Rome de la CPI et encourager les États parties au Statut de Rome de mettre en œuvre les mandats d'arrêt.	Interventions faites ; inclusion systématique dans les éléments d'intervention pour les entrevues bilatérales et les visites	Ambassade La Haye MAE SG, D1, D5 RP New York
	Plaider en faveur de la responsabilisation en matière de violences sexuelles liées aux conflits.	Interventions faites ; nombre d'initiatives soutenues	Tou-te-s



Soldate luxembourgeoise en Roumanie dans le cadre des « *Forward Land Forces* » de l'OTAN
©Armée luxembourgeoise

IV. Promotion

Le Luxembourg s'engage à

Promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » et le cadre normatif international au niveau national et international.

Les Ministères et Administrations ayant compétence en la matière s'engagent à :

- Renforcer la promotion du cadre normatif international.
- Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » au niveau national, multilatéral et dans les échanges avec les pays tiers.
- Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » par la société civile.
- Promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » auprès du grand public.
- Promouvoir une approche sensible au genre dans le contexte de la lutte contre le changement climatique.
- Renforcer la promotion des liens entre le PAN FPS et les PAN existants et futurs.
- Garantir un suivi annuel et le partage des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAN FPS II avec les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
4.a. Renforcer la promotion du cadre normatif international.	Lutter contre la remise en question des acquis dans le domaine des droits individuels, particulièrement en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.	Interventions faites ; projets et initiatives soutenues	Tous les ministères. RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UNESCO
	Continuer à soutenir et promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international (CEDAW, Agenda 2030, ...) dans les dialogues politiques.	Interventions faites; soutien en faveur des actions de l'ONU (Assemblée générale, CSW, Conseil des droits de l'homme, ...)	MAE D1, D5 MEGA RP Genève, RP New York, RP UNESCO
	Soutenir et mettre en œuvre les conventions visant à renforcer l'autonomisation des femmes.	Interventions faites dans les enceintes multilatérales ; rapportage périodique (CEDAW) et suivi des recommandations reçues ; mise en œuvre continue de la Convention d'Istanbul	MAE MEGA MJUST RP Genève, RP New York, RP UNESCO
	Encourager systématiquement tous les pays à souscrire pleinement aux conventions garantissant les droits des femmes, à les respecter et à suspendre les réserves.	Interventions faites ; références faites lors des réunions bilatérales et dans les accords conclus	MAE D1, D2, D5, D7 Toutes les missions diplomatiques

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Défendre un langage ambitieux sur les questions de genre. - Participer au réseau international des « <i>gender champions</i> ».	- Commentaires soumis sur les textes européens et internationaux ; analyses effectuées sur les mouvements anti-genre ; stratégies et recommandations élaborées pour désamorcer ces mouvements et tendances - Nombre de Luxembourgeois-es participant au réseau	MAE D1, D2, D5, D7 MEGA RCOPS, RP CdE, RP Genève, RP New York, RP UE, RP UNESCO, RP Vienne MAE SG, D1 Toutes les missions diplomatiques
4.b. Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » au niveau national, multilatéral et dans les échanges avec les pays tiers.	- Promouvoir l'inclusion de références aux résolutions « Femmes, paix et sécurité » dans des textes ou déclarations (ONU, OTAN, OSCE, UE, Conseil de l'Europe, Traité sur le commerce des armes, régimes de contrôle à l'exportation, processus <i>EW-IPA</i>, ...) et dans des résolutions pays. - Participer à la semaine « Femmes, paix et sécurité » en octobre à New York.	- Interventions faites ; participation à des réunions et conférences sur le sujet - Participation d'une délégation luxembourgeoise	MAE D1, D5, D7 RCOPS, RP CdE, RP Genève, RP New York, RP OTAN, RP UE, RP UNESCO, RP Vienne MAE D1, D7 RP New York

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » comme domaine privilégié de la coopération UE-OTAN. - Participation active à la « <i>Task Force</i> » de l'UE et au Réseau des points focaux FPS. - Intégrer la dimension de genre dans tous les aspects de la mise en œuvre de la résolution 1540 du CSNU. - Promouvoir les perspectives de genre dans le domaine de l'application de l'intelligence artificielle dans le secteur militaire, en particulier pour contrer les défis intrinsèques posés par les biais algorithmiques.	- Interventions faites - Interventions faites, contacts noués, initiatives lancées - Interventions faites - Interventions faites	MAE D1, D7 RCOPS, RP OTAN, RP UE MAE D1 RCOPS, RP UE MAE D1 MAE D1, D7 RP New York

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	- Promouvoir l'intégration des perspectives de genre dans la mise en œuvre des obligations existantes en matière de désarmement et de non-prolifération. - Dans le cadre du Pacte pour l'avenir des Nations Unies, le Luxembourg s'engage, dans un effort collaboratif, à soutenir sa mise en œuvre en faisant de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » une priorité d'action. - Encourager les échanges réguliers avec les pays ayant déjà mis en œuvre un ou plusieurs plans d'action nationaux et partager les meilleures pratiques, notamment avec les pays souhaitant apprendre de l'expérience luxembourgeoise.	- Interventions faites - Interventions faites, initiatives lancées - Nombre des échanges	MAE D1, D7 RP New York MAE D1 RP New York MAE D1, D5, D7 RP New York, RP UA, RP UNESCO

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
	Participation au réseau des chefs d'état-major sur les femmes, la paix et la sécurité.	Participation aux réunions	MAE D7/Armée
4.c. Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » par la société civile.	Soutenir des initiatives mises en œuvre par la société civile dans le domaine « Femmes, paix et sécurité » au niveau national et international.	Financements ou co-financements d'initiatives et de projets ; promotion et dialogue dans le cadre du Comité interministériel des droits de l'Homme	MAE SG, D1, D5, D7
4.d. Promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » auprès du grand public.	- Renforcer la communication stratégique et développer des campagnes de sensibilisation du public à l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». - Renforcer l'engagement des hommes et des garçons dans la promotion et la mise en œuvre de l'agenda FPS.	- Nombre d'actions de sensibilisation intégrant cette dimension ; communication stratégique via le site web du gouvernement et les réseaux sociaux officiels - Nombre d'initiatives et de campagnes soutenues ; résultats obtenus	MAE SG, D1, D5, D7 MEGA MAE MEGA MENEJ
4.e. Promouvoir une approche sensible au genre dans le contexte de la lutte contre le changement climatique.	Soutien financier à des projets intégrant la dimension de genre dans la lutte contre le changement climatique.	Nombre de projets soutenus ; contributions versées	MAE D1, D5 MECB RP UNESCO

PLAN D'ACTION NATIONAL « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » 2025 - 2030

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et administrations concernés
4.f. Renforcer la promotion des liens entre le PAN FPS et les PAN existants et futurs.¹⁹	Assurer une approche cohérente dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux.	Nombre d'actions interconnectées entre les PAN luxembourgeois	MAE MEGA MENEJ MFSVA MJUST M3S
4.g. Garantir un suivi annuel et le partage des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAN FPS II avec les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile.	- Organiser des réunions annuelles avec les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile pour garantir un suivi continu de la mise en œuvre du plan d'action. - Assurer l'organisation de réunions internes bi-annuelles pour coordonner la mise en œuvre de ce plan d'action national au niveau de la défense.	- Nombre de réunions de suivi organisées ; comptes rendus des réunions - Création d'un groupe de travail conjoint au sein de l'Armée luxembourgeoise et de la Direction de la défense	Tout-e-s MAE D7/Armée

¹⁹Plans d'actions nationaux de lutte contre la traite des êtres humains (2016), pour la promotion de la santé affective et sexuelle (2019) et pour la promotion des droits des personnes LGBTI (2019).



Programme « Compétences pour des emplois durables au Kosovo » de la Coopération luxembourgeoise.

Participants et formateurs lors du lancement de l'initiative « *The NextGen Workforce : Upskilling for the AI Era in Kosovo* » dirigée par Women in Tech Kosovo
© LuxDev

4. Annexes

Organisations des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

- CSNU, [Résolution 1325 \(2000\)](#), S/RES/1325 (2000)
- CSNU, [Résolution 1820 \(2008\)](#), S/RES/1820 (2008)
- CSNU, [Résolution 1888 \(2009\)](#), S/RES/1888 (2009)
- CSNU, [Résolution 1889 \(2009\)](#), S/RES/1889 (2009)
- CSNU, [Résolution 1960 \(2010\)](#), S/RES/1960 (2010)
- CSNU, [Résolution 2106 \(2013\)](#), S/RES/2106 (2013)
- CSNU, [Résolution 2122 \(2013\)](#), S/RES/2122 (2013)
- CSNU, [Résolution 2242 \(2015\)](#), S/RES/2242 (2015)
- CSNU, [Résolution 2467 \(2019\)](#), S/RES/2467 (2019)
- CSNU, [Résolution 2493 \(2019\)](#), S/RES/2493 (2019)

Conventions et autres instruments

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>>.
- Déclaration collective des membres du Cercle de dirigeants chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre pour y faire face <<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/content/collective-statement-members-secretary-general-circle-leadership>>.
- Déclaration et programme d'action de Beijing (1995) <<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n96/273/02/pdf/n9627302.pdf>>.
- United Nations, « Transforming our World : the 2030 Agenda for Sustainable Development » (2015) A/RES/70/1 <<https://sdgs.un.org/2030agenda>>.

Rapports et séances

- Conseil de sécurité des Nations Unies, Séance 9614E : Les femmes et la paix et la sécurité (23 avril 2023) [CS/15676](#).
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies : Les femmes, et la paix et la sécurité (28 septembre 2023) [S/2023/725](#).
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies : Violences sexuelles liées aux conflits (4 avril 2024) [S/2024/292](#).

Définitions

- Relèvement post-conflit : Programmes des Nations Unies pour le développement <<https://www.undp.org/fr/publications/rapport-2008-sur-le-relevement-economique-post-conflit>>.
- Jeunes : <<https://www.un.org/fr/global-issues/youth>>.
- Violence fondée sur le genre facilitée par la technologie : <[ONU Femmes, 2023, Technology Facilitated Violence against Women-Rapport de la Réunion constitutive du groupe d'expert-es](#)>.

Conseil de l'Europe

- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) adoptée en 2011 <<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention>>.

Union européenne

- Conseil de l'Union européenne, Plan d'action de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) 2019-2024 EEAS (2019) 747 <<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11031-2019-INIT/en/pdf>>.
- Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur les femmes, la paix et la sécurité on (2018) 14943/18 <<https://www.consilium.europa.eu/media/37412/st15086-en18.pdf>>.
- Commission européenne, Plan d'action de l'UE en matière d'égalité des genres (GAP III) (2020) JOIN (2020) 17 final <<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0017&from=EN>>.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

- OTAN, OTAN/CPEA Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique du CPEA/OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité 2021-2025 (2021) <https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_t_2016_07/160718-wps-action-plan.pdf>.
- OTAN, Politique sur les femmes, la paix et la sécurité (2024) <https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_227578.htm>.

Instruments nationaux

- Accord de coalition 2023-2028 du Gouvernement luxembourgeois (2023) <<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/dossier/formation-gouvernement-2023/accord-coalition.pdf>>.
- Mandat au Conseil des droits de l'homme 2022-2024 <<https://mae.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/affaires-politiques/droits-de-l-homme/candidature-cdh-22-24.html>>.
- Rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg : « Transformer les vies tout en préservant la planète », adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 12 mai 2017 <<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/rapport-meo-agenda2030.pdf>>.
- Stratégie générale pour la Coopération luxembourgeoise : « En route pour 2030 » (2018). <https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/publications/strat%C3%A9gies/strategie-generale/Strat%C3%A9gie-MAEE-FR.pdf>.

